

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE

S.A., 1924.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
S.A. frse au capital de 0,5 MF
Siège social : Tunis, 44, av. Jules-Ferry
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 837)

Conseil d'administration
composé de 4 à 6 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 25 act.

BACCOUCHE (Amor), à Sidi-Bou-Saïd ;
CITTANOVA (Jacques), 12, r. de Russie, Tunis ;
CITTANOVA (Salvatore), 50, r. de Naples, Tunis.
BACCOUCHE (Mongi), 19, bd Bab-Ménara, Tunis ;

Commissaire aux comptes
FIORENTINO (G.), 2, r. Hannon, Tunis.

Objet. — Le magasinage et l'entrepôt de marchandises de toutes natures ; la commission, la consignation, le courtage, le transit, le transport et toutes opérations de douane ; escompte de traites, effets documentaires et toutes opérations de banque ; prêts commerciaux de tte nature.

Capital social. — 0,5 MF en 500 act. de 1.000 fr. dont 250 act. d'apport

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 10 % à une rés. p. amortissement des immeubles et du matériel ; 7 % aux act., sur le montant libéré et non amorti des act. Sur le surplus : 15 % au conseil ; 5 % aux adm. délégués ; 80 % aux act. après ts prélèvements jugés nécessaires.
